



Maisons, le 28 mars 2021

## AVIS DÉFAVORABLE DE SITES & MONUMENTS (SPPEF) SUR LE PROJET EOLIEN SEPE LES MARTYS

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Sites & Monuments, autrement nommée Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), association nationale fondée en 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1936 et agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978, a pour but général de répandre cette notion que les beautés naturelles et monumentales d'un pays sont aussi indispensables à son honneur et à sa richesse qu'à son agrément. Elle a pour but particulier notamment d'empêcher que les sites naturels qui font la beauté de la France ne soient dégradés par des spéculations de constructions exécutées sans souci des conséquences sur l'aspect du territoire et aux intérêts matériels qui y sont attachés. Elle est habilitée à émettre des avis sur les projets impactant son objet social sur l'ensemble du territoire.

### **Saturation paysagère**

Le seul département de l'Aude compte déjà près de 26 % de la puissance éolienne installée en région Occitanie. Cette forte concentration se ressent particulièrement, sur le massif de la montagne Noire.

Même si ces installations rapportent des taxes aux collectivités, elles ont gravement dénaturé son identité paysagère si remarquable. Une fois de plus, ce projet prévoit d'installer les éoliennes dans des zones naturelles et agricoles qui devraient être protégées de toute urbanisation, pour des raisons de protection de l'environnement et de la biodiversité, de la qualité des sites et du paysage et d'autant plus compte tenu du caractère déjà saturés par l'éolien industriel du territoire, trop de centrales éoliennes ont été installées dans ce secteur pour qu'il en soit ajouté encore une autre qui de plus impacterait la perception de l'horizon aussi bien du côté audois que tarnais.

### **Projet inutile**

Les tarifs d'achat élevés sur les énergies renouvelables consistent justement à sortir un mode de la concurrence après avoir créé cette dernière, induisant un transfert massif d'argent public vers des intérêts privés. Il est reconnu que plus de 90% des profits liés à l'exploitation d'un parc éolien quittent définitivement le territoire.

Il est donc difficile d'accepter que l'on continue à saturer nos territoires ruraux et en particulier celui-ci, d'éoliennes géantes alors que tant d'électricité est gaspillée (écrans publicitaires géants, logements énergivores, chauffage électrique, etc.) et que si peu d'effort soit fait pour réduire la

Sites & Monuments - SPPEF - 39, avenue de La Motte-Picquet, 75007 Paris - Tél. 01 47 05 37 71

Association fondée en 1901, reconnue d'utilité publique en 1936,

agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978

Siret 784 314 676 000 15 - [www.sitesetmonuments.org](http://www.sitesetmonuments.org) - [contact@sppef.org](mailto:contact@sppef.org)

consommation d'électricité. Difficile encore à notre époque de changer de logique et de paradigme, car une telle politique serait par nature antiéconomique (moins de consommation égale moins de croissance et moins de taxes) alors que l'éolien permet lui de multiplier le prix de l'électricité par trois pour enrichir des investisseurs privés internationaux. Dans ces conditions, et tant que des mesures drastiques d'économie d'énergie ne seront pas prises, une politique d'augmentation de la production d'électricité tout en sacrifiant des zones naturelles n'est pas acceptable.

Ces éoliennes ne sont donc pas pour ce territoire une bonne réponse à l'urgence climatique et ne représentent aucunement une valorisation de son environnement et patrimoine. Pire encore ces éoliennes porteraient en plus directement atteinte à la viabilité d'une exploitation agricole existante et reconnue pour la qualité de son travail, avec des risques de pollution avérées sur les ressources locales en eau et une atteinte fâcheuse à l'activité de gîte agro touristique.

### **Projet contre productif**

Ce projet éolien est aujourd'hui l'étendard, à bien des égards, de ce qu'il ne faut justement plus faire en matière de déploiement d'éoliennes : au sommet d'une montagne, impactant des paysages et l'horizon à des dizaines de kilomètres, sur ou proche de sites naturels remarquables et protégés, sur l'espace vitale de plusieurs espèces animales protégés, des miettes fiscales pour le territoire comparés aux gros bénéfices privés engendrés, des nuisances sonores et visuelles mettant en péril le tissu économique existant.

Oui il y a du vent ici, oui l'idée d'exploiter l'énergie du vent est intéressante, mais va-t-on continuer à sacrifier ainsi nos forêts, nos montagnes et la vie sauvage ? Pourquoi ne pas réfléchir, avec les citoyens des environs, à un usage plus adapté et moins sacrificiel et clivant de l'usage du vent, avec par exemple des éoliennes plus petites et sans pales et qui nécessitent beaucoup moins de béton ? Pourquoi s'obstiner à vouloir des éoliennes aussi géantes, destructrices et périssables ? N'est ce pas finalement juste pour des raisons de gros sous, une affaire de lobbys industrielles, de soi-disant croissance verte ou d'appareils politiques électoralistes ? En tout cas, les promoteurs de ce projet ne peuvent pas se réclamer de vouloir défendre le territoire, sa biodiversité, son identité esthétique et sa qualité de vie.

Par ce témoignage, je vous affirme mon opposition pleine et entière, vous réaffirme l'avis défavorable de Sites & Monuments émise par notre délégué régional en date du 8 mars 2021, à ce projet inadapté à l'identité paysagère et aux enjeux écologiques forts de ce territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations,

Kevin Jeanroy - 11330 Maisons

Délégué départemental de Sites & Monuments, la SPPEF, pour l'Aude  
Membre de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et Sites de l'Aude

kevinjeanroynever@hotmail.com

**Tél. 06 19 83 20 13**